

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1
Société Anonyme au capital de 42 774 118,40€
Siège social : 1, Quai du Point du Jour – 92100 BOULOGNE
326 300 159 RCS NANTERRE

RAPPORT DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 17 AVRIL 2007
SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION
DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport général du Conseil d'Administration, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de TF1 :

Composition du Conseil d'Administration (février 2007)

Patrick LE LAY (7 juin 1942)

Président Directeur Général de TF1 depuis le 11 octobre 1988

Membre du Comité de Sélection de la société TF1

Nommé Administrateur de TF1, le 17 avril 1987 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Administrateur dans les sociétés de forme SA : TV Breizh - Bouygues – Colas.

Président des Incunables & Co SAS

Membre du Conseil de Surveillance de la société France 24 SA

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Président Directeur Général de la société TV Breizh SA jusqu'au 24/10/2006

Administrateur de la société Prima TV SpA jusqu'en 2006

Représentant Permanent de TF1 auprès de la société Téléma SAS jusqu'au 27/04/2006

Représentant Permanent de la société TV Breizh SA auprès de la société TVB Nantes SA jusqu'au 14/11/2006

Président de TF1 Publicité SAS jusqu'au 15/10/2004

Représentant Permanent de la société TF1 International SA auprès de la société TF1 Films Production jusqu'au 28/04/2005

Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société GIE SOGEDIF GIE jusqu'au 04/11/2002

Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la Société d'Administration et de Gestion de l'Audiovisuel Sportif (SAGAS) SA jusqu'en 2002

Président Directeur Général de la Société Européenne de Teletransmissions Sportives (SETS) SA jusqu'au 23/05/2002

Administrateur de la société TF1 International SAS jusqu'au 03/04/2002

Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Film Par Film SA jusqu'au 09/03/2004

Représentant Permanent du Gérant TF1 auprès de la société e-TF1 SCS jusqu'au 29/04/2002

Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société SICCIS SA jusqu'au 28/03/2004

Représentant Permanent de la société TF1 Développement SA auprès de la société TPS Gestion SA jusqu'en 2006

Représentant Permanent de la société TPS SPORT SNC auprès de la société TPS MOTIVATION SA jusqu'en 2006

Patricia BARBIZET (17 avril 1955)

Président et Membre du Comité des Comptes de la société TF1

Membre du Comité de Rémunération de la société TF1

Cooptée Administrateur de TF1, le 12 juillet 2000 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Administrateur Indépendant

Principaux mandats

Directeur Général (non mandataire) de la société Financière Pinault SCA

Membre du Conseil de surveillance dans les sociétés : Financière Pinault SCA - Yves Saint Laurent SAS - Gucci (Pays Bas)

Membre du conseil de gérance (non mandataire) de la société Château Latour (société civile)

Administrateur - Directeur Général de la société Artemis SA

Administrateur de la société AFIPA (Suisse)

Administrateur – Vice Président de la société Pinault-Printemps-Redoute SA

Administrateur – Directeur Général de la société Palazzo Grassi (Italie)

Administrateur de la société Théâtre Marigny SA

Administrateur – Président Directeur Général de la société Piasa SA

Administrateur dans les sociétés de forme SA : Bouygues - FNAC SA - Air France SA

Administrateur - Représentant permanent de la société Artémis auprès de la SA Sebdo Le Point

Administrateur - Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société AGEFI SA

« Chairman » et « Board Member » de la Société Christies International PLC (GB)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Président du Conseil d'Administration de la société Théâtre Marigny SA jusqu'au 22/06/2005

Administrateur - Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Bouygues SA jusqu'au 13/12/2005

Membre du Conseil de surveillance de la société Yves Saint Laurent Parfums SA jusqu'au 24/02/2004

Membre du Conseil de surveillance de la société Yves Saint Laurent Couture SAS jusqu'au 04/11/2002

Président du Conseil de Surveillance de la société Pinault-Printemps-Redoute SA jusqu'au 19/05/2005

Membre de la société Conseil des Marchés Financiers jusqu'au 26/09/2002

Martin Bouygues (3 mai 1952)

Président Directeur Général de Bouygues

Président et Membre du Comité de Sélection de la société TF1

Nommé Administrateur de TF1, le 1er septembre 1987 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Administrateur dans les sociétés : Bouygues SA - Société de Distribution d'Eau de la Cote d'Ivoire (SODECI) SADI - Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) SA - HSBC SA

Président de la société SCDM SAS

Représentant permanent de SCDM Président auprès de la société SCDM Participations SAS

Représentant permanent de SCDM Président auprès de la société ACTIBY SAS

Olivier Bouygues (14 septembre 1950)

Directeur Général Délégué de Bouygues SA

Directeur Général de SCDM SAS

Nommé Administrateur de TF1, le 12 avril 2005 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Président de la société SCDM Energie SAS

Représentant permanent de l'Administrateur SCDM auprès de la société Bouygues SA

Administrateur de la société Eurosport SA

Représentant permanent de SCDM auprès de la société SCDM Energie SAS

Gérant non associé de la société SIB

Président Directeur Général – Administrateur de la société SECI SA

Gérant non associé de la société SIR SNC

Administrateur – Président du Conseil d'Administration de la société Finagestion SA

Administrateur dans les sociétés : Bouygues Telecom SA - Colas SA - Bouygues Construction SA

Cefina SAS - Novasaur SA - Société Sénégalaise des Eaux SA - Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI) SADI - Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) SA - Alstom SA
Président des sociétés : SAGRI-E SAS et SAGRI-F SAS

Claude COHEN (24 juin 1941)

Présidente de TF1 Publicité depuis le 15 octobre 2004

Directrice Générale de TF1 Publicité entre le 1er mars 1987 et le 14 octobre 2004

Cooptée Administrateur de TF1, le 7 octobre 1997 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Administrateur de la société Eurosport SA
Présidente de la société TF1 Hors Média SAS
Administrateur de Métro France Publications SAS

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Gérante de la société TF1 Publicité Production SARL jusqu'au 30/12/2003
Administrateur de la Société d'Administration et de Gestion de l'Audiovisuel Sportif (SAGAS) SA jusqu'en 2002
Présidente de la société TF1 Direct Marketing SAS jusqu'au 22/04/2003

Philippe MONTAGNER (4 décembre 1942)

Administrateur - Président Directeur Général de la société Bouygues Télécom SA

Nommé Administrateur de TF1, le 23 janvier 1995 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Censeur de la société Bouygues SA
Administrateur dans les sociétés : ETDE SA - Bouygues Immobilier SA
Vice-Président – Membre du conseil de surveillance de la société Ginger Groupe Ingénierie Europe.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Administrateur de la société Bouygues SA jusqu'au 25/06/2002
Administrateur – Président Directeur Général de la société Infomobile SA jusqu'en 2005
Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société BDT SA jusqu'en 2002
Administrateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR) jusqu'en 2005
Administrateur de la société TPS Gestion SA jusqu'en 2006

Etienne MOUGEOTTE (1er mars 1940)

Vice-Président de TF1 depuis le 11 juillet 1989

Membre du Comité de Sélection de la société TF1

Nommé Administrateur de TF1, le 12 janvier 1991 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Président Directeur Général et Administrateur de la société TF1 Digital SA
Administrateur dans les sociétés : Eurosport SA - Eurosport France SA - Histoire SA - LV & CO SA
Représentant Permanent de la société TF1 Digital auprès de la société La Chaîne Info SCS
Représentant Permanent de la société TF1 auprès des sociétés TF6 Gestion SA - Les Nouvelles Editions SAS - TV Breizh SA - Extension TV SA - Médiamétrie SA - Monte Carlo Participation SAS - Télé Monte Carlo SAS (Monaco)
Membre et Vice Président du Conseil de Surveillance de la société France 24 SA

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Président Directeur Général de la société TF1 Films Production SA jusqu'au 28/04/2005
Président Directeur Général de la société Groupe Glem SA (devenue Glem) jusqu'au 05/05/2003
Président de la société Groupe Glem SA (devenue Glem) jusqu'au 15/12/2003
Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Groupe Glem SA (devenue Glem) jusqu'au 01/06/2005
Représentant Permanent de la société Groupe Glem SA auprès de la société Glem SA jusqu'au 30/09/2004
Représentant Permanent de la société Groupe Glem SA auprès de la société Baxter SA jusqu'au 26/01/2004
Représentant Permanent de la société Groupe Glem SA auprès de la société Glem Film SA jusqu'au 26/01/2004
Président de la société Alma Productions (anciennement Mery Productions) SAS jusqu'au 17/12/2003

Président Directeur Général de la société Tricom SA jusqu'au 30/12/2002
Représentant Permanent du Gérant Tricom auprès de la société Tricom & Compagnie SCS jusqu'au 30/12/2002
Représentant Permanent de la société TF1 Films Production auprès de la société Film Par Film SA jusqu'au 03/11/2003
Administrateur de la Société d'Administration et de Gestion de l'Audiovisuel Sportif (SAGAS) SA jusqu'en 2002
Administrateur de la société Protecree SA jusqu'au 13/03/2002
Administrateur de la société TF1 Cinéma SA jusqu'au 28/03/2004
Administrateur de la société Siccis SA jusqu'au 28/03/2004
Président de la société TF1 Films Production SAS jusqu'au 17/11/2006
Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Monégasque des Ondes SA (Monaco) jusqu'au 29/06/2006
Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société TVB Nantes SA jusqu'au 14/11/2006
Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société Télévision par Satellite Gestion SA jusqu'en 2006

Olivier Poupart-Lafarge (26 octobre 1942)

Directeur Général Délégué de Bouygues

Directeur Général de la société SCDM SA

Président et Membre du Comité de Rémunération de la société TF1

Membre du Comité des Comptes de la société TF1

Nommé Administrateur de TF1, le 17 avril 1987 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Administrateur dans les sociétés : Bouygues SA - Bouygues Telecom SA - Colas SA - BIC SA
Représentant Permanent de la société Bouygues auprès des sociétés : Bouygues Construction SA et Bouygues Immobilier SA

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Administrateur de la société SCDM SA jusqu'en 2003

Administrateur de la Société Novasaur SA jusqu'au 09/05/2005

Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Travaux Publics SA jusqu'au 20/04/2005

Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Batiment International SA jusqu'au 06/12/2004

Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la Société Financière et Immobilière de Boulogne SA jusqu'en 2003

Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Offshore SA jusqu'en 2003

Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Caisse Auxiliaire de Trésorerie et de Crédit SA jusqu'en 2002

Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la Société Technique de Gestion Industrielle (SOTEGI) SA jusqu'en 2002

Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société BYMAGES 2 SA jusqu'en 2002

Administrateur – « Chairman » de la société Bouygues Management UK LTD PVLC jusqu'en 2004

Administrateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural SA jusqu'en 2005

Représentant Permanent de la société Bouygues Bâtiment SA auprès de la société Bouygues jusqu'en 2004

Alain POUYAT (28 février 1944)

Directeur Général Informatique et Technologies Nouvelles de Bouygues

Coopté Administrateur de TF1, le 18 mars 1998 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2008)

Administrateur dans les sociétés : Bouygues Télécom SA - ETDE SA - C2S SA - Société Parisienne d'Etudes d'Informatique et de Gestion SA

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Administrateur de la société Bouygues SA jusqu'en 2006

Censeur de la société Wanadoo SA jusqu'à fin 2004

Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société Infomobile SA jusqu'au 31/08/2004

Haïm SABAN (15 octobre 1944)

Nommé Administrateur de TF1 le 23 avril 2003 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Administrateur - Directeur Général de la société Saban Capital Group INC (USA)

Administrateur Indépendant

Administrateur de la société Titanium Acquisition Corporation INC (USA)

Président - Administrateur de la société ProSiebenSat.1 Media AG (Allemagne)

Administrateur de la société The Directv Group, Inc. (USA)

Administrateur - Directeur Général de la société KSF Corp. Inc. (USA)

Directeur Général – Membre du comité de direction de la société German Media Partners, LP (Iles Vierges Britanniques)

Administrateur - Directeur Général de la société German Media Partners, Management INC (Iles Vierges Britanniques)

Membre et membre du comité de direction de la société GT Brands Holdings, LLC (USA)

Administrateur – Trésorier de la société Saban Family Foundation INC (USA)

Administrateur – Trésorier de la société 50 Ways To Save Our Children INC (USA)

Président et administrateur de la société Saban Charitable Support Fund, a support fund of the Jewish community foundation INC (USA)

Administrateur de la société National Mentoring Partnership INC (USA)

Administrateur du comité directeur de la société The Brookings Institution INC (USA)

Membre du conseil d'administration de la société Friends of the Israel Defense forces INC (USA)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Member – Board of Directors de University of California, Board of Regents (jusqu'en 2004)

Jean-Pierre Pernaut (8 avril 1950)

Directeur Adjoint depuis février 1993

Administrateur Représentant du Personnel, élu le 23 février 1988 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2008)

Céline PETTON (20 février 1971)

Archiviste depuis novembre 1994

Administrateur Représentant du Personnel élue depuis le 23 avril 2002 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2008)

Commissaires aux comptes

Titulaires

	<u>Date de premier mandat</u>	<u>Date de fin de mandat</u>
Cabinet SALUSTRO REYDEL MEMBRE DE KPMG INTERNATIONAL 1, COURS VALMY 92923 LA DEFENSE CEDEX	Assemblée Générale du 14 janvier 1988	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2010
<i>Cabinet MAZARS & GUERARD</i> Immeuble Exaltis 61, rue Henri Regnault 92075 LA DEFENSE CEDEX	Assemblée Générale du 15 mai 2001	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2006

Suppléants

Michel SAVIOZ
1, COURS VALMY
92923 LA DEFENSE CEDEX

Assemblée Générale
du 12 avril 2005

Assemblée Générale statuant sur les
comptes 2010

Thierry COLIN
Immeuble Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 LA DEFENSE CEDEX

Assemblée Générale
du 15 mai 2001

Assemblée Générale statuant sur les
comptes 2006

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2006, le mandat d'administrateur d'Alain POUYAT a été renouvelé pour deux années et l'élection de Jean-Pierre PERNAUT et Céline PETTON en qualité d'administrateurs Représentants du Personnel, a été constatée.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2005, les mandats d'administrateurs de Patricia BARBIZET, Martin BOUYGUES, Claude COHEN, Patrick LE LAY, Philippe MONTAGNER, Etienne MOUGEOTTE, Olivier POUPART LAFARGE et Haïm SABAN ont été renouvelés pour deux années et Olivier BOUYGUES a été nommé administrateur pour deux années aux lieu et place de Michel DERBESSE.

Gouvernement d'entreprises

Vos administrateurs continuent de mener leurs réflexions sur le gouvernement d'entreprise en veillant au respect de trois impératifs qui leur paraissent essentiels, à savoir la conformité aux dispositions législatives, le respect de l'égalité entre les actionnaires et la recherche de l'efficacité du Conseil d'administration.

Dès la privatisation en 1987, dans l'intérêt de leurs actionnaires, la société TF1 et ses administrateurs ont innové en se fixant un certain nombre de règles qui sont reprises aujourd'hui dans les recommandations en matière de gouvernement d'entreprise et qui figurent comme meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise, comme notamment la mise en place d'un comité de rémunération et la fixation à deux ans de la durée des mandats des administrateurs et du Président Directeur Général.

En 2003, les administrateurs ont renforcé les moyens mis à leur disposition pour favoriser la transparence de leur gestion, en prenant les dispositions suivantes :

- adoption du texte du règlement intérieur du Conseil d'Administration qui impose notamment aux administrateurs de nouvelles obligations ainsi qu'un certain nombre de règles déontologiques (détention d'actions de fonction mises au nominatif, déclaration de leurs opérations sur les titres TF1, assiduité aux réunions du Conseil, présence à la réunion de l'Assemblée Générale, information de situation de conflit d'intérêt...),
- création d'un comité des comptes et d'un comité de sélection des administrateurs,
- désignation d'un administrateur indépendant.

Les administrateurs veillent aux moyens et aux informations tenus à leur disposition pour leurs prises de décisions. Dans le cadre de projets significatifs, les administrateurs peuvent solliciter de certains d'entre eux la constitution d'un comité ad hoc chargé notamment de valider les projets et d'en apprécier l'impact sur les comptes et la situation financière du Groupe.

Chaque année, soucieux de répondre aux exigences en matière de gouvernement d'entreprise, les administrateurs examinent leurs pratiques et plus particulièrement le mode de fonctionnement de leur Conseil et apprécient l'adéquation de son organisation.

En 2007, le Conseil, lors de sa séance du 20 février, a décidé d'insérer dans son règlement intérieur et dans celui du Comité de Sélection le respect des recommandations fixées par le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) le 9 janvier 2007, concernant la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

> *Position de TF1 au regard du régime de gouvernement d'entreprise en vigueur.*

TF1 entend se conformer aux recommandations figurant dans la Recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005 relative au rôle des administrateurs ainsi qu'aux dispositions du rapport intitulé « le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » publié en octobre 2003 sous l'égide de l' AFEP et du MEDEF. Ces principes inspirent notamment le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Toutefois, la société ne se conforme pas exactement à quelques recommandations (réunion des administrateurs extérieurs hors la présence des administrateurs internes ; composition des comités d'au moins trois membres).

> *Composition du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration procède chaque année à une évaluation de sa composition.

Le Règlement intérieur prévoit qu'un Comité de Sélection des administrateurs examine périodiquement les questions relatives à la composition, l'organisation, et au fonctionnement du conseil, en vue de faire des propositions à ce dernier.

Le Conseil considère que sa composition actuelle, caractérisée par une proportion relativement élevée d'administrateurs, représentant BOUYGUES, principal actionnaire de TF1, ou exerçant des fonctions dirigeantes au sein de BOUYGUES ou TF1, tient compte du fait qu'en application de la loi de privatisation du 30 septembre 1986, un groupe d'acquéreurs conduit par la société BOUYGUES a été désigné comme cessionnaire de 50% du capital de TF1 ; BOUYGUES est ainsi devenu le principal acteur de la privatisation de TF1 et à ce titre a souscrit diverses obligations, notamment celle relative à la continuité de l'exploitation, ce qui justifie que cette société détermine la politique de gouvernance.

Après avoir examiné la situation de chacun des administrateurs, le Conseil considère que Patricia BARBIZET et Haïm SABAN sont "administrateur indépendant" au sens du rapport AFEP-MEDEF qui impose entre autres critères d'indépendance, de ne pas être client, fournisseur, ou banquier d'affaires de la société.

Le Conseil d'Administration de TF1 est composé actuellement de 12 administrateurs, dont 3 femmes et compte :

- 5 administrateurs représentant le seul actionnaire restant du groupe des repreneurs, responsable du bon respect des obligations souscrites par le groupe de repreneurs,
- 3 administrateurs représentant la Direction Générale ;
- 2 administrateurs qualifiés indépendants, selon la définition du MEDEF et de la Commission européenne ;
- 2 administrateurs représentant le personnel, élus conformément à l'article 10 des statuts, par les collèges électoraux des salariés en application de l'article 66 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986.

Le Conseil n'a pas nommé de censeur.

Il convient de noter que Patricia BARBIZET, Martin BOUYGUES, Olivier BOUYGUES, Patrick LE LAY, Olivier POUPART-LAFARGE et Alain POUYAT exercent des fonctions de mandataires sociaux ou d'administrateurs au sein de différentes sociétés du groupe Bouygues.

Deux administrateurs, Céline PETON et Jean-Pierre PERNAUT, sont représentants du personnel, élus par les collèges électoraux des salariés, en application de l'article 66 de la loi du 30 septembre 1986.

A la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres des organes d'administration :

- n'a subi de condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a subi d'incrimination ni de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire, y compris des organismes professionnels,

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les compétences de vos administrateurs et leurs complémentarités apportent à votre Conseil d'Administration les qualités complémentaires à ses règles d'organisation et de composition. Votre Conseil est équilibré, diversifié, expérimenté et responsable.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 17 avril 2007 de renouveler pour une période de deux années, les mandats d'administrateur de Patricia BARBIZET, Martin BOUYGUES, Olivier BOUYGUES, Claude COHEN, Patrick LE LAY, Philippe MONTAGNER, Etienne MOUGEOTTE, d'Olivier POUPART-LAFARGE et de Haïm SABAN, qui arrivent à expiration à l'issue de cette Assemblée.

> *Organisation et actions du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration a pour domaine d'action :

- les orientations de la stratégie de la société et du groupe,
- les opérations d'importance significative, les investissements importants, les opérations de restructurations interne,
- le suivi de leur exécution,
- l'information fournie aux actionnaires et au marché financier,
- les contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- la détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Les administrateurs reçoivent, 8 jours au moins avant chaque session, avec la convocation au Conseil, le procès-verbal de la précédente réunion. Ils disposent en séance de l'ensemble des documents et informations pertinentes nécessaires aux débats et à la prise de décisions, dans le respect des contraintes réglementaires et de l'intérêt social et avec identification des risques éventuels. Les administrateurs disposent également des comptes-rendus du Comité des Comptes, du Comité des Rémunérations et du Comité de Sélection des administrateurs.

Les informations reçues périodiquement par les administrateurs concernent la société et le groupe, notamment les plans stratégiques et plans d'affaires, les informations permettant de suivre l'évolution des activités et de leur chiffre d'affaires, la situation financière, la trésorerie et les engagements de la société, la survenance d'un événement affectant ou pouvant affecter de façon significative les résultats consolidés du groupe et les événements significatifs en matière de ressources humaines et d'évolution des effectifs.

Chaque administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président-Directeur Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'Administration pour fournir les explications et éléments d'information significatifs.

Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

La périodicité des réunions du Conseil est, en principe, trimestrielle, avec possibilité de réunions supplémentaires, destinées à des présentations particulières ou à l'examen de sujets exceptionnels. En 2006, le Conseil d'Administration de TF1 s'est réuni six fois.

Les principales décisions du Conseil en 2006 ont été les suivantes :

- séance du 21 février : arrêté des comptes annuels 2005 et convocation de l'Assemblée Générale ;
- séance du 25 avril : gouvernement d'entreprise : obligation de déclaration des transactions par les dirigeants sur les titres de la société – mise à jour du règlement intérieur ; autorisation du projet de lancement du programme de rachat d'actions ;
- séance du 22 mai : examen des comptes du 1er trimestre 2006, des axes stratégiques et des métiers du Groupe ; projet « CERES » : rapprochement de TPS et des activités Pay Tv du Groupe Vivendi Universal ; annulation d'actions rachetées et constatation du nouveau capital ;
- séance du 29 août : examen des comptes du premier semestre 2006 ; football : euro 2008 ;

- séance du 21 novembre : examen des comptes du troisième trimestre, analyse de l'activité et des résultats estimés de l'exercice 2006, plan à trois ans ; annulation d'actions rachetées et constatation du nouveau capital
- séance du 4 décembre : projet de prise de participation financière de 33,5% dans Groupe AB.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus par une stricte obligation de confidentialité à l'égard des informations fournies au Conseil d'Administration.

Les jetons de présence ont été alloués ainsi qu'il suit, en 2006 :

- à chaque administrateur : le montant théorique annuel est de 15 250 €. Les jetons sont attribués à hauteur de 50% au titre de la responsabilité des administrateurs et à hauteur de 50% en fonction de la présence aux séances du Conseil.
- aux membres des comités :
 - Comité des Comptes : 2 000 € par membre, par trimestre
 - Comité des Rémunérations : 1 200 € par membre, par trimestre
 - Comité de Sélection : 1 200 € par membre, par trimestre
- alloués au Président au titre de son mandat spécifique : 6 000 € par mois

> *Unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général*

De par son fonctionnement et de la forte implication de Patrick LE LAY dans les activités opérationnelles, le Conseil n'a pas ainsi jugé utile de procéder à la dissociation des fonctions entre Présidence du Conseil d'Administration et Direction Générale de la société, ni d'apporter de limitation particulière au pouvoir du Président Directeur Général. L'âge limite pour l'exercice des fonctions du Président du Conseil d'Administration est fixé à 68 ans.

> *Conflits d'intérêts potentiels*

L'article 5 du règlement intérieur du Conseil prévoit expressément la situation de conflit d'intérêt : « Les administrateurs s'engagent à informer le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et à ne pas prendre part au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement ».

A la connaissance de TF1, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

L'article 5 du règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que les administrateurs s'engagent à informer le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et à ne pas prendre part au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement.

> *Autres informations*

Aucune restriction n'est imposée aux membres du Conseil d'Administration concernant la cession de leur participation dans le capital de l'émetteur, à l'exception de l'obligation statutaire faite à chaque administrateur d'être propriétaire d'au moins une action de la société, étant précisé que le Règlement intérieur du Conseil d'Administration recommande à chaque administrateur non représentant du personnel d'être propriétaire d'au moins 100 actions de l'émetteur pendant la durée de leur mandat, et d'autre part, des règles relatives à la prévention du délit d'initié.

Il n'existe pas, à l'exception des contrats de travail des administrateurs salariés, de contrat de service liant les membres du conseil d'administration à TF1 ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Aucun prêt ni garantie n'a été accordé par TF1 aux administrateurs.

Les administrateurs ont été informés de l'obligation qui leur incombe depuis le 25 novembre 2004 de déclarer désormais les opérations qu'ils effectuent - ainsi que celles effectuées par les personnes ayant des liens personnels étroits avec eux - sur les actions TF1 dans un délai de cinq jours de négociation conformément à l'article 222-14 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés

Financiers (AMF). Ces informations continuent d'être communiquées par TF1 à l'AMF et rendues publiques au moyen d'un communiqué, sous une forme individuelle et nominative.

> *Comités du Conseil d'Administration*

Les trois comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration sont le Comité des Comptes, le Comité des Rémunérations et le Comité de Sélection des Administrateurs. Le Conseil fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité, et désigne leurs membres parmi les administrateurs.

La présidence des Comités est assurée par des personnalités extérieures aux organes de gestion et de direction de la société et ont une voix prépondérante. Par ailleurs ces comités sont composés de 2 à 3 administrateurs. Toute personne occupant les fonctions de Président, Directeur Général ou Directeur Général Délégué de TF1 ne peut être membre du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations. Vos administrateurs estiment que ces dispositions garantissent l'indépendance et l'efficacité desdits comités.

Les trois Comités se réunissent valablement dès lors que deux de leurs membres sont présents, sur l'initiative de leur président respectif ou à la demande du Président du Conseil d'Administration. Ils rendent leurs avis à la majorité simple de leurs membres et rendent compte de leurs travaux à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

✓ *Le Comité des Comptes*

Créé le 24 février 2003, il est actuellement composé de Patricia BARBIZET, Présidente, et d'Olivier POUPART-LAFARGE. Patricia BARBIZET est administrateur indépendant.

Il a pour mission :

- d'examiner, avant présentation au Conseil, les comptes individuels et les comptes consolidés ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes ;
- de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement ;
- de faire tout rapport et toute recommandation sur ce qui précède, tant sur une base périodique à l'occasion de l'arrêté des comptes qu'à l'occasion de tout événement le justifiant ;
- d'émettre un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux Comptes. ;
- de prendre connaissance des conclusions des missions du service d'audit interne et de valider son plan de charge annuel.

Quatre réunions par an sont prévues, au cours desquelles sont examinés les comptes trimestriels, semestriels ou annuels ainsi que les suivis de trésorerie et d'audit interne, avant leur soumission au Conseil.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2006 et une fois au cours du 1^{er} trimestre 2007. Il a réuni à chaque session, le Directeur Général Adjoint Administration et Finance, le Directeur Comptable, le Directeur du Contrôle de Gestion, le Responsable de l'Audit Interne et les Commissaires aux Comptes. Le taux de présence de ses membres a été de 100%. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte-rendu remis aux administrateurs.

✓ *Le Comité des Rémunérations*

Créé en 1989, il est actuellement composé d'Olivier POUPART-LAFARGE, Président, et de Patricia BARBIZET, administrateur indépendant.

Il a pour mission :

- de proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition ;
- d'examiner le ou les plans de souscription ou d'achat d'actions, en faveur des mandataires sociaux et des collaborateurs ;
- d'émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants du Groupe ;

- de soumettre chaque année au Conseil le projet de rapport exigé par le Code de Commerce :
 - ❖ sur la rémunération et les avantages de toute nature consentis aux mandataires sociaux par la société et les sociétés contrôlées;
 - ❖ sur les options de souscription ou d'achat consenties et levées par les mandataires sociaux et les dix salariés de la société, principaux bénéficiaires ;
 - ❖ sur les options consenties et levées par les salariés des sociétés contrôlées majoritairement par TF1.

Le Comité s'est réuni une fois en 2006 et une fois au cours du 1^{er} trimestre 2007. Le taux de présence de ses membres a été de 100%. Le Comité a notamment préparé à l'attention des membres du Conseil les éléments concernant l'évolution des rémunérations de ses mandataires, ainsi que les recommandations concernant l'attribution gratuite à 32 bénéficiaires, d'un maximum de 445 725 actions TF1. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte rendu remis aux administrateurs.

✓ *Le Comité de Sélection des administrateurs*

Créé le 24 février 2003, il est actuellement composé de Martin BOUYGUES, Président, de Patrick LE LAY et d'Etienne MOUGEOTTE.

Il a pour mission :

- d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration, en vue de faire des propositions à ce dernier ;
- d'examiner notamment :
 - ❖ les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur en veillant à ce que figurent au sein du Conseil d'Administration des personnalités indépendantes ;
 - ❖ les projets de création de comités d'études du Conseil et proposer la liste de leurs attributions et de leurs membres ;
 - ❖ toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession en cas de vacance d'un mandataire social.

Le Comité s'est réuni une fois en 2006 et une fois au cours du 1^{er} trimestre 2007. Le taux de présence de ses membres a été de 100%. Il a donné son avis sur le renouvellement des mandats d'administrateurs. Un compte rendu a été remis aux administrateurs.

Taux de présence des administrateurs – séances des Conseils d'Administration 2006

Patrick Le Lay	100%
Martin Bouygues	83%
Claude Cohen	100%
Olivier Bouygues	100%
Patricia Barbizet	83%
Philippe Montagner	100%
Etienne Mougeotte	100%
Olivier Poupart-Lafarge	100%
Alain Pouyat	83%
Haim Saban	33%
Céline Petton	100%
Jean-Pierre Pernaut	100%

II. Contrôle interne

Contrôle Interne

Ce rapport vise à rendre compte, conformément à la Loi sur la Sécurité Financière, des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Il concerne TF1 SA en tant qu'éditeur et diffuseur de la chaîne TF1, mais également au titre de son rôle de coordination et de sa participation dans la mise en oeuvre de dispositifs de contrôle interne au sein des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou majoritaire.

TF1 veille en effet à assurer l'homogénéité, sur l'ensemble du Groupe, des principales procédures financières, dans le respect des caractéristiques propres à chaque métier afin de préserver la pertinence des analyses et la réactivité des décisions. Elle met également en place, sur l'ensemble de son périmètre, des procédures d'identification des risques afin d'élaborer, pour chaque cycle critique, les procédures adéquates et les contrôles pertinents. Le Groupe TF1 se montre particulièrement sensible aux enjeux du contrôle interne, notamment dans les domaines comptable et financier, où la fiabilité des informations revêt une importance majeure.

Ce rapport est le résultat d'un recueil d'informations et d'analyses réalisés en collaboration avec les différents acteurs du contrôle interne au sein de TF1 et de ses filiales, aboutissant à la description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place. Les travaux ont été réalisés dans le cadre d'un référentiel commun, chaque filiale ayant été accompagnée dans une réflexion sur son système de contrôle interne et ses axes d'amélioration éventuels.

Cette démarche, tout en renforçant l'environnement général de contrôle interne, inscrit ce dernier dans une perspective dynamique d'adaptation en continu à la nature des activités du Groupe ; elle permettra d'aboutir à terme à une appréciation sur son adéquation et son efficacité.

OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Pour analyser et présenter son dispositif de contrôle interne TF1 a choisi, pour son rapport au titre de l'exercice 2006, de conserver la méthodologie du « COSO » (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), qui constitue un référentiel de bonnes pratiques couramment utilisé par les acteurs majeurs du marché.

Selon ce référentiel, le contrôle interne se définit comme un processus mis en oeuvre par le Conseil d'Administration, les Dirigeants et l'ensemble du personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations financières,
- la conformité des pratiques aux lois et réglementations en vigueur,
- la réalisation et l'optimisation des opérations.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à inscrire les actes de gestion, la réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels dans un cadre défini par les lois et règlements applicables, les organes sociaux, les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

En outre, ces procédures doivent permettre de veiller à :

- la sauvegarde des actifs de la société,
- la prévention, la détection des fraudes et des erreurs,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement en temps voulu d'états financiers fiables.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreur ou de fraude sont totalement maîtrisés ou éliminés.

ENVIRONNEMENT ET CONTROLE

Environnement général de contrôle

Les principes du gouvernement d'entreprise, l'organisation du Groupe, la diffusion de ses valeurs et de ses règles constituent l'environnement général du contrôle interne :

- L'organisation et la composition du Conseil d'Administration et des comités spécialisés qui l'assistent (Comité des Comptes, Comité des Rémunérations, Comité de Sélection des administrateurs), décrites dans la partie du rapport relative aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des Comités, respectent les règles du gouvernement d'entreprise et concourent à l'efficacité du contrôle interne.
En effet les décisions importantes, comme par exemple l'acquisition de droits audiovisuels (droits du football, contrats avec les grands Studios de Cinéma, etc.), sont prises au plus haut niveau et traduisent les principes d'une gestion transparente et rigoureuse.
- Le plan triennal reflète les orientations stratégiques à moyen terme, et le plan annuel qui en découle constitue le cadre des engagements pris par les responsables des différentes entités du Groupe.
Dans ce sens, il constitue un élément clé de l'environnement de contrôle interne. Il définit non seulement les objectifs en termes de niveau d'activité et de coûts, mais également les moyens, structures et organisations à mettre en oeuvre. Le plan triennal implique également le respect d'une démarche structurante concourant à l'atteinte de ces objectifs.
- Des délégations de pouvoir sont mises en place, en tenant compte des principes directeurs définis par le Groupe, afin d'assurer la maîtrise des engagements pris envers les tiers. Elles répondent au double objectif de responsabilisation des opérationnels et de maîtrise des engagements au niveau pertinent.
La séparation des fonctions est conçue de façon à permettre un contrôle indépendant, en s'efforçant de dissocier les tâches et fonctions relevant de l'opérationnel, de la protection des biens et de leur enregistrement comptable.
Les directions fonctionnelles de la maison mère (finances, ressources humaines, juridique...) assistent et supervisent les différentes entités du Groupe TF1 dans leurs domaines d'expertise. Par ailleurs, elles diffusent et s'assurent du respect des procédures transversales et participent à la validation des procédures spécifiques aux différents métiers du Groupe.
- Le Groupe TF1 est attentif au respect des règles et valeurs, diffusées d'une part au travers de son règlement intérieur, de chartes de fonctionnement (charte Eticnet relative au bon usage des ressources informatiques), et, d'autre part, à travers la diffusion du code d'éthique déployé par le Groupe Bouygues en décembre 2006. Le code d'éthique du Groupe a pour objectif de rassembler les managers et les collaborateurs autour de valeurs communes essentielles, sans remplacer le bon sens, le respect et le sens des responsabilités de chacun. A travers ce code, le Groupe s'engage à respecter les normes les plus strictes dans la conduite des affaires. Il intègre par ailleurs la mise en place d'un dispositif d'alerte visant à permettre aux collaborateurs du Groupe de signaler des irrégularités constatées dans un champ prédéfini, et dont ils auraient connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.
Le Groupe TF1 a adhéré au cours de l'année 2006 au Pacte mondial des Nations Unies, s'attachant ainsi à adopter, promouvoir et faire respecter des principes et valeurs dans le domaine des droits de l'homme, de l'environnement, des normes du travail, et de la lutte contre la corruption.
Enfin, l'Institut du Management Bouygues organise régulièrement des séminaires auxquels les cadres dirigeants de TF1 participent. L'objectif est de les accompagner dans leur réflexion sur leurs rôles, leurs responsabilités et le respect des principes éthiques dans leur action quotidienne et de fédérer l'ensemble des dirigeants du Groupe autour de valeurs communes.
- Evoluant dans un secteur en mutation permanente, notamment du fait des évolutions technologiques, TF1 veille au maintien d'un haut niveau de compétence de ses collaborateurs notamment au travers d'une politique ambitieuse de sélection et une formation continue contribuant favorablement à la maîtrise de ses opérations

Evaluation des risques

Le Groupe Bouygues a initié une démarche générale de maîtrise des risques notamment dans les domaines relatifs à la Qualité, à la Sécurité et à l'Environnement (QSE), et au développement durable. Dans ce cadre la société Bouygues anime deux Comités réunissant régulièrement les responsables métiers du Groupe sur ces questions.

Par ailleurs TF1 a initié dès 2004, en collaboration avec un cabinet de conseil extérieur, une démarche d'identification des risques majeurs afin de définir un système décisionnel de gestion de crise. Ce système baptisé « REAGIR » réunit plusieurs directions (Direction Technique, Relations humaines, Juridique ...) et a pour objectif de bâtir et mettre à jour les principaux schémas de reprise des processus clés en cas de perturbations. Il veille au maintien et à l'enrichissement des différentes procédures, au travers d'une prévention régulière, mais aussi sur la base du principe d'amélioration continue au niveau de la sécurité des personnes et des biens, des infrastructures, des systèmes et des données.

Les principaux risques métiers que TF1 s'efforce d'identifier et couvrir en permanence s'articulent autour de trois grands processus : l'achat et la fabrication de contenus audiovisuels, la diffusion de programmes, et la commercialisation des espaces publicitaires.

Activités de contrôle

Direction de l'Antenne et contrôle de la conformité des programmes

Les programmes diffusés à l'antenne sont soumis au contrôle du CSA dans le cadre de la convention que la chaîne a signé. En conséquence TF1 a notamment mis en place un service de conformité des programmes qui exerce un contrôle en amont des programmes destinés à être diffusés à l'antenne. Ce travail, réalisé dans certains cas avec les conseils du Secrétariat Général, permet en outre de minimiser les différents risques juridiques inhérents à la diffusion de programmes télévisuels.

Direction des Technologies et des Moyens Internes

La Direction des Technologies et des Moyens Internes (DTMI) de TF1 est en charge de la fabrication des émissions dont la production lui est confiée, de la conception, la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et techniques, ainsi que de la gestion du parc immobilier, de la logistique et des services généraux.

La DTMI garantit la continuité de l'antenne en veillant à la disponibilité et à la mise en œuvre des moyens humains et techniques nécessaires.

Par ailleurs, elle assure depuis plusieurs années le pilotage de l'identification, la maîtrise et la prévention des Risques Majeurs de TF1, et poursuit la démarche d'analyse et de gestion opérationnelle des risques qui se traduit depuis 2004 par l'organisation et l'animation des comités « REAGIR ».

Enfin, la DTMI veille au suivi des technologies et services émergents, et fait bénéficier de son expertise en mutualisant les achats techniques, informatiques, travaux et logistiques.

Direction Générale Adjointe Administration Finances (DGAAF)

La DGAAF regroupe les services financiers centraux et exerce un rôle fort de contrôle au travers des procédures transversales, des méthodes et de la doctrine qu'elle diffuse au sein du Groupe.

- Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité (DCCF)

La DCCF est en charge de l'application de la doctrine comptable ; elle garantit la fiabilité des processus de collecte et de traitement des informations financières ainsi que la permanence des méthodes comptables.

Elle assure, dans le respect des normes et réglementations en vigueur, l'élaboration d'états financiers sociaux et consolidés reflétant sincèrement l'activité des sociétés du Groupe. La DCCF veille à ce que ces informations soient fournies aux destinataires sous une forme et dans des délais leur permettant de les utiliser efficacement.

La DCCF regroupe les services comptables de TF1 SA et le service de consolidation, et assure une supervision fonctionnelle des services comptables des filiales.

Elle veille à la coordination et la formation permanente des équipes par l'élaboration et la diffusion des règles, procédures et méthodes applicables dans l'ensemble du Groupe et s'assure de la mise en œuvre du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs.

Par ailleurs, la DCCF conduit pour l'ensemble du Groupe, une mission d'expertise et de conseil en matière fiscale, et coordonne les interventions des Commissaires aux Comptes, ainsi que les contrôles fiscaux.

- Direction du Contrôle de Gestion

Le contrôle de gestion restitue l'information financière selon une segmentation économique pour permettre à la fois une analyse des performances, une planification de l'activité et des résultats, ainsi que, d'une manière générale, un pilotage de TF1 SA et de ses filiales.

Il s'appuie sur une décomposition analytique fine du Groupe, permettant des regroupements pertinents d'unités économiques homogènes : filiales, départements commerciaux, techniques ou fonctionnels, unités de programmes ou pôles selon les cas.

Pour chaque entité, l'efficacité du système repose sur la complémentarité entre, d'une part, un unique responsable opérationnel qui élabore et s'engage sur un plan, validé par la Direction Générale, et d'autre part un responsable du contrôle de gestion rattaché hiérarchiquement au responsable opérationnel qui l'assiste dans toutes les phases de ce processus. Celui-ci contrôle les engagements et le respect du plan, propose les mesures correctives et s'assure de leur mise en œuvre ; il veille à l'application des procédures et normes du Groupe en liaison fonctionnelle avec les directions centrales.

- Département communication financière et relations investisseurs

Le département de la communication financière est dûment mandaté par le Président pour communiquer au marché les informations à caractère financier du Groupe TF1. Il veille à ce que ces informations soient communiquées en temps utile, selon les règles qui leur sont applicables, et en contrôle la validité avant toute diffusion.

- Direction de la Trésorerie et du Financement

La gestion des financements, des placements, de la couverture du risque de change et de taux, et la sécurité des moyens de paiement de l'ensemble des sociétés du groupe sont placées sous la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement, à l'exception de quelques filiales (TCM, ...) qui possèdent leur propre trésorerie et assurent leur propre financement.

Cette organisation centralisée permet :

- de consolider les risques de taux et de change,
- de maintenir un niveau d'expertise à la hauteur de la complexité de ces problématiques,
- de préserver la confidentialité des procédures de sécurisation des paiements,
- d'attribuer des délégations de pouvoir à un nombre limité de collaborateurs qui sont seuls habilités par la Direction Générale à traiter une liste limitative d'opérations financières pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe, selon des seuils et des procédures d'autorisation définis.

Direction des Relations Humaines

La Direction des Relations Humaines joue un rôle essentiel dans la sélection, la mise en œuvre, et le développement des ressources humaines, nécessaires au bon fonctionnement des différentes structures du Groupe TF1.

Elle veille au respect du Code du Travail, et à l'évolution de la politique sociale en relation avec les différentes instances représentatives du personnel, et coordonne également la politique de formation

professionnelle du Groupe, qui vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités de chaque collaborateur.

Secrétariat Général et Direction des Affaires Juridiques

Le Secrétariat Général Groupe anime et coordonne deux principales fonctions organisées comme suit :

- les Affaires Juridiques (DAJ), en charge de la définition et du contrôle de l'application de la politique contractuelle, du suivi juridique des différents aspects liés au droit des sociétés et au développement au niveau du Groupe, ainsi que la centralisation des thèmes liés aux assurances et à l'immobilier. La DAJ veille notamment à l'adéquation des conditions de couverture et des niveaux de prime et franchise au risque encouru.
- les Affaires réglementaires et judiciaires en charge du suivi des relations avec les différents organismes et autorités extérieures, du respect des obligations réglementaires, ainsi que du suivi des dossiers contentieux.

Le Secrétariat Général assume également la coordination et l'animation de l'ensemble de la filière juridique, les juristes étant soit rattachés à la structure centrale, soit détachés dans différentes filiales du Groupe.

Enfin le Secrétariat Général veille et participe à la mise en application d'une politique cohérente en matière de délégations de pouvoir. Les filiales sur lesquelles TF1 exerce un contrôle exclusif font en particulier l'objet de mise en place de délégations de pouvoir en tenant compte des principes directeurs définis au niveau du Groupe. Concernant les filiales sous contrôle conjoint, le contrôle interne s'organise sur les bases de l'expertise du Groupe TF1 et conformément aux accords entre actionnaires.

Information et Communication

La Direction des Technologies et des Moyens Internes de TF1 SA définit, avec les directions opérationnelles et fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la production des informations et à la gestion sécurisée et efficace des opérations.

Les systèmes d'information financiers majeurs sont déployés dans l'ensemble du Groupe, notamment les outils de comptabilité, de gestion et de consolidation. Des applications métiers sont déployées lorsque nécessaire dans certaines entités du Groupe.

En relation étroite avec la Direction Générale Adjointe Administration Finances (DGAAF), la Direction des Technologies et des Moyens Internes, assure :

- une mission d'assistance et de formation auprès des utilisateurs,
- un contrôle de l'homogénéité du traitement de l'information : supervision et paramétrage des outils communs

TF1 exploite à la fois des applications spécifiques développées en interne et des logiciels du marché. Ces applications font l'objet d'analyses ainsi que d'une surveillance et d'une exploitation rigoureuses, visant à assurer leur disponibilité, leur intégrité, leur sécurité, ainsi que leur conformité aux obligations légales.

La stratégie de développement et le pilotage des systèmes d'information s'effectuent au travers de comités de projets et du Comité Progiciel, réunissant les principales directions fonctionnelles de TF1.

Afin d'assurer, auprès des collaborateurs, la diffusion d'informations concernant le Groupe et ses évolutions, le Service de Communication Interne rattachée à la Direction des Relations Humaines met notamment à leur disposition, un magazine d'information quadrimestriel, et une lettre d'information mensuelle.

En 2006, un nouveau portail Intranet « Declic » a été déployé, permettant ainsi à chaque collaborateur d'appréhender son environnement personnel, et aux managers de réunir les informations nécessaires à la gestion des équipes. En outre il permet à l'ensemble des collaborateurs d'accéder aux informations du Groupe (organisation, programmes ...), aux informations publiées dans la presse

concernant le secteur de l'audiovisuel, ainsi qu'aux offres de mobilité et de formation, mais également aux sites intranet des autres sociétés du Groupe ou de la maison mère.

Par ailleurs, l'organisation ponctuelle de conventions réunissant l'ensemble des collaborateurs permet de partager et communiquer sur les évolutions, les enjeux et la stratégie du Groupe.

Pilotage du contrôle interne

Les systèmes de contrôle interne doivent eux-mêmes faire l'objet de contrôles, à la fois de manière continue par le management, et au travers d'évaluations ponctuelles de la part d'instances n'ayant ni autorité ni responsabilité directes sur les opérations.

Audit Interne

Le Groupe TF1 dispose depuis 2004 de son propre service d'audit interne reprenant les missions antérieurement assurées par l'audit central du groupe Bouygues, à l'exception des missions portant sur la fiabilité, la sécurité et l'exploitation des systèmes d'information qui relèvent toujours de ce dernier.

L'Audit Interne du Groupe TF1 conduit des missions auprès des différentes entités du Groupe dans des domaines variés (financier, opérationnel, organisationnel) selon un plan annuel validé par la Direction Générale et le Comité des Comptes. En garantissant l'indépendance de l'Audit Interne, ce rattachement au plus haut niveau constitue l'un des éléments de la mise en œuvre des principes de la gouvernance d'entreprise.

La réalisation des missions s'effectue selon une méthodologie rigoureuse, donnant lieu à un rapport comportant des recommandations, lesquelles font l'objet d'un plan d'actions et d'un suivi.

L'Audit Interne constitue un outil d'analyse, de contrôle et d'information permettant l'identification, la maîtrise et l'amélioration du contrôle des risques.

Par son expertise du domaine, l'Audit Interne assume naturellement et ponctuellement une fonction de support dans l'élaboration du cadre de contrôle interne mais ses modalités et leur mise en application restent en dernier ressort la responsabilité directe des Directions du Groupe.

L'Audit Interne peut être consulté à l'occasion de l'adaptation et de l'élaboration d'éléments impactant le contrôle interne.

Comité des Comptes

Créé en 2003, le Comité des Comptes est composé d'au moins deux administrateurs, sans qu'aucun administrateur mandataire social ou salarié de TF1 ne puisse en être membre.

Il examine, en présence des Commissaires aux Comptes et avant présentation au Conseil d'Administration, les comptes trimestriels, semestriels et annuels. A cette occasion, il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes et vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement. Il prend également connaissance des conclusions des missions de l'audit interne, et valide le plan de charge annuel du service d'audit interne.

Les Commissaires aux Comptes s'assurent de la régularité et de la sincérité de la situation financière et patrimoniale de la société, au regard des règles et principes comptables. Dans ce cadre, ils prennent connaissance de l'organisation et du fonctionnement des systèmes d'information et des procédures de contrôle interne, et en tiennent compte dans leur démarche d'audit.

DESCRIPTION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les processus de contrôle interne du Groupe peuvent être amenés à évoluer en fonction de la nature des risques encourus par TF1 et de son degré d'exposition à ces derniers. Le présent chapitre synthétise les principales procédures de contrôle interne en vigueur.

Procédures liés à la maîtrise de l'antenne et aux systèmes d'information

- Maîtrise de l'antenne

Le Comité « REAGIR » créé en 2003 poursuit son travail de veille et de prévention des risques majeurs associés aux processus-clés du groupe. Il tient également à jour et teste régulièrement des plans de reprise rapide d'activité susceptibles d'être déclenchés suite à tout événement exceptionnel provoquant notamment une interruption du signal de diffusion, ou une non-accessibilité au bâtiment de TF1.

Un site de secours externe et protégé est opérationnel pour les trois processus suivants : la diffusion des programmes, la fabrication des éditions des journaux télévisés (TF1 & LCI), l'élaboration des écrans publicitaires pour la chaîne TF1. Les fonctions vitales de l'entreprise sont intégrées dans le plan de sécurisation au travers d'un processus de reprise d'activité, notamment pour les différents services liés à l'antenne, la commercialisation d'espaces publicitaires, la comptabilité, la trésorerie, la paie et l'exploitation des systèmes d'information. Des tests de procédures sont effectués ponctuellement et permettent si nécessaire l'ajustement du dispositif.

Le dispositif de secours externe a connu sur 2005 et 2006 une adaptation technique impliquant la mise en place d'une nouvelle régie de secours sur un second site externe, du fait du lancement de la Régie Finale Numérique. Courant 2007, l'ensemble des moyens de secours sera regroupé sur un lieu unique.

L'équipe en charge de ce projet a également étendu l'éventail des facteurs de risques aux risques sanitaires pouvant entraver le fonctionnement normal de l'entreprise. Ces derniers ont été quantifiés et leur impact a été évalué ; les procédures de secours qui leurs sont associées ont également fait l'objet d'un test fin décembre 2006.

De plus chaque collaborateur de la Société a été informé en novembre 2006, de la mise en place à la fois d'un site Internet et d'un numéro de téléphone (n° vert), leur permettant de se tenir informé en temps réel en cas de situation de crise. Ces deux outils de communication permettent donc aux collaborateurs de rester en contact avec l'entreprise dès lors que la situation l'exigerait.

En outre, au cours de l'année 2006, TF1 a lancé une démarche destinée à formaliser en interne une Politique de Sécurité de l'Information (PSI). Cette démarche s'inscrit dans le cadre des plans « Réagir », elle se poursuivra au cours de l'année à venir en ayant pour objectif d'établir un référentiel commun de sécurité du Groupe.

- Conformité des programmes – respect des obligations

Afin de superviser la correcte application du cahier des charges de TF1, un service de conformité des programmes, exerce un contrôle en amont de l'ensemble des programmes destinés à être diffusés sur l'Antenne. Par ailleurs, les émissions destinées aux enfants sont soumises à l'avis de psychologues chargés de visionner notamment les dessins animés les plus sensibles.

Concernant les spots publicitaires, une équipe de TF1 Publicité visionne chacun des spots publicitaires après avis du BVP (Bureau de Vérification de la Publicité).

Les autres obligations découlant du cahier des charges (quotas de publicité, investissements de production, quotas de diffusion notamment) font l'objet d'un suivi permanent à travers des systèmes informatiques et techniques et un bilan complet sur le respect du cahier des charges est établi chaque année par le Secrétariat Général du Groupe et adressé au CSA.

- Sécurité des systèmes d'information

Le Groupe a mis en place, dans le cadre plus large de sa politique de sécurisation, des dispositifs intégrant des garde-fous techniques contre les agressions extérieures (plan d'urgence anti-virus notamment).

Par ailleurs, le groupe TF1 a engagé depuis 2003 une démarche de sensibilisation des principaux cadres techniques, juridiques et ressources humaines du groupe aux enjeux de la sécurité des informations et des systèmes qu'ils sont amenés à utiliser. Cette démarche de sensibilisation, amenée à se multiplier dans l'avenir, prolonge les actions de communication sur ce sujet (charte « Eticnet », Règlement Intérieur).

Enfin, l'utilisation croissante des nouvelles technologies de l'information rend critique la protection et la confidentialité des données de l'entreprise ; la charte Eticnet tient compte de ce facteur, sa diffusion et sa mise à jour régulière renforce la responsabilisation des collaborateurs à cet égard.

Procédures liés aux achats, engagements et paiements

Au travers d'une normalisation de ses contrats d'achat, TF1 veille à sécuriser ses approvisionnements et les conditions financières, à garantir une continuité de service, et vise à s'assurer de la souscription d'assurances par les fournisseurs.

Les contrats d'achat de droits de diffusion sont souscrits par TF1 dans le cadre de la sécurisation des grilles de programmes pour les années futures. Les contrats présentent une certaine complexité sur le plan économique et juridique et portent sur des montants significatifs. Ces projets d'investissements sont initiés sur la base de la politique éditoriale de la chaîne et font l'objet d'une procédure d'approbation et d'autorisation d'investissement propre à chaque type de programme. Les contrats relatifs à ces investissements suivent un circuit de validation qui fait intervenir l'Unité de Programmes ordonnatrice et/ou la Direction de l'Antenne (opérationnels et gestionnaires), le Secrétariat Général, la Direction Générale Adjointe Administration et Finances et éventuellement la Direction Générale, en fonction du montant de l'engagement et de la nature du contrat.

Par ailleurs, des accords cadres sont conclus dès que possible, afin de maîtriser les coûts d'achat de certains programmes et de sécuriser les approvisionnements. Le Groupe veille à centraliser et à mutualiser autant que possible ses achats de droits multicanaux (hertzien, chaînes thématiques, vidéo et nouveaux supports) afin d'améliorer sa position dans les négociations avec les producteurs.

De son côté, la Direction des Technologies et des Moyens Internes (DTMI) de TF1 a pour objectif d'optimiser les achats de matériels et les contrats de services informatiques et techniques et de services généraux. En conséquence, la DTMI centralise les achats de matériels informatiques et les contrats de services et de maintenance. Les grands contrats techniques ponctuels ou pluriannuels respectent une procédure de validation faisant intervenir les responsables opérationnels et fonctionnels concernés.

Par ailleurs, le système informatique de gestion garantit la maîtrise des engagements de dépense et des paiements, grâce :

- au circuit d'approbation des engagements, prédéfini dans l'application informatique et restreint aux seules personnes habilitées,
- au circuit de validation électronique pour les factures saisies et numérisées en regard desdits engagements.

Un logiciel spécifique pour le suivi financier des droits de diffusion permet à la fois la gestion des stocks de programmes, des acomptes versés, et le suivi des contrats.

Tous les types de moyens de paiement du groupe font l'objet d'une procédure de sécurisation, contractualisée quasiment dans tous les cas auprès des banques. Ces procédures de sécurisation sont complétées par un rapprochement bancaire-comptable quotidien, formalisé mensuellement.

L'ensemble des moyens de paiement fait l'objet d'une double signature avec une mise à jour annuelle des pouvoirs sur tous les comptes bancaires.

Procédures mises en place par les Directions Centrales

Direction des Ressources Humaines

La stratégie de recrutement, de formation et de rémunération du Groupe TF1 découle des plans triennaux arrêtés par la Direction Générale, après concertation avec les différentes structures opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Toute demande de recrutement d'un collaborateur permanent fait l'objet d'une procédure d'approbation formalisée.

Secrétariat Général et Direction des Affaires Juridiques

Le Secrétariat Général et la DAJ se sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements, se traduisant notamment par la définition d'une politique contractuelle Groupe et l'élaboration de modèles de contrats standard pour tous les engagements récurrents.

Après la mise en place d'une base informatique de stockage et de consultation des principaux contrats au sein de plusieurs sociétés du Groupe, le développement d'un outil juridique structurant est en cours de finalisation.

Outre la base des contrats signés, ce portail juridique dont le déploiement est prévu par étape au cours du 1er semestre 2007, regroupera et offrira aux juristes la possibilité d'accéder aux modèles de contrats « types », et permettra une gestion optimisée des dossiers contentieux. De plus cet outil intégrera une documentation juridique externe ou élaborée en interne sur des sujets spécifiques.

En outre, la DAJ veille à l'optimisation et à la pérennisation des contrats d'assurance souscrits par TF1 et ses filiales pour se garantir contre les sinistres éventuels en partenariat avec des courtiers intervenants auprès de compagnies de tout premier ordre.

Les mesures d'identification et de prévention des risques, développées par le groupe et ses filiales au travers d'une cellule dédiée et au moyen d'une sensibilisation régulière des juristes, visent d'une part la maîtrise accrue des risques de survenue de ces sinistres, mais également l'optimisation des contrats et des relations avec les assureurs concernant le montant des primes et les conditions de garantie.

Le suivi des risques juridiques est réalisé par les différentes entités du Secrétariat Général en liaison avec la Direction Générale Adjointe Administration Finances, afin d'en rendre compte dans les états financiers.

Direction Générale Adjointe Administration et Finances

A - Contrôle de gestion

TF1 et les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif font l'objet d'un processus de planification et de contrôle budgétaire similaire. Dans le cas des filiales contrôlées conjointement avec un partenaire, ce processus est adapté au cas par cas, tout en respectant les principes du Groupe.

- Processus de planification financière

Le processus de planification du Groupe TF1 constitue un engagement de la part des responsables des entités vis à vis de la Direction du Groupe.

Un plan à horizon 3 ans intègre des axes de développement et des prévisions financières selon un cadre commun qui comprend un compte de résultat et un bilan simplifiés. Il est complété d'un tableau de financement, de ratios et d'indicateurs de rentabilité et d'exploitation.

Le budget annuel découlant du plan triennal est mensualisé afin de permettre la réalisation des contrôles budgétaires mensuels. Il constitue le référentiel de contrôle budgétaire pour l'année à venir. Le processus de plan triennal est décentralisé au niveau de chaque société et/ou entité. Son organisation et son animation sont assurées par la Direction du Contrôle de Gestion Groupe.

Le plan triennal et le budget annuel font l'objet d'une actualisation deux fois par an, afin d'une part d'affiner les tendances à fin d'année et d'autre part de ré estimer les projections à trois ans.

Les plans des différentes entités sont consolidés par la Direction du Contrôle de Gestion de TF1 SA. Ils sont validés par la Direction Générale Adjointe Administration Finance, et la consolidation fait par la suite l'objet d'une présentation et d'une validation par la Direction Générale. Une synthèse de ces plans est ensuite présentée à la Direction du Groupe Bouygues.

Au cours du quatrième trimestre de l'année, un document synthétisant le plan du Groupe est soumis à la validation du Conseil d'Administration.

- Contrôle budgétaire et tableau de bord

Chaque structure établit mensuellement son tableau de bord et analyse notamment les écarts entre les données réalisées et les objectifs préalablement fixés lors du budget annuel afin d'évaluer leurs éventuels impacts futurs.

Les tableaux de bord de chaque structure et entité font l'objet d'une présentation à la Direction du Contrôle de Gestion lors de réunions mensuelles, selon un calendrier prédéfini au début de chaque année.

Après contrôle et validation, la Direction du Contrôle de Gestion établit un tableau de bord consolidé, présenté et commenté (vers le 15 du mois suivant) à la Direction Générale de TF1.

Une synthèse de ce document est ensuite transmise à la Direction Générale du Groupe Bouygues.

- Outil de contrôle de gestion

TF1 SA a développé et déployé au niveau du Groupe son propre outil de gestion, interfacé avec le logiciel de comptabilité.

Cet outil repose sur le principe d'un enregistrement unique des opérations nécessaires à l'information financière. Des processus automatisés de traitement permettent les restitutions adaptées aux besoins du contrôle de gestion, de la comptabilité et de la trésorerie.

Les principales fonctionnalités de l'outil sont :

- la saisie et la validation des engagements,
- le suivi et le contrôle de la réalisation des prestations,
- l'enregistrement des factures en regard de l'engagement, et la validation des paiements.

Chaque mois un traitement d'arrêté automatique permet d'établir le compte de résultat qui sera mis en regard du Plan avancé et permettra d'éditer le contrôle budgétaire, base de l'analyse.

Chaque trimestre ce même traitement automatisé permettra au service Comptabilité de valider puis de générer automatiquement dans le logiciel comptable, les écritures d'inventaire garantissant ainsi la convergence entre les résultats issus des traitements gestion et comptable.

Cet outil de gestion est complété et/ou alimenté par plusieurs progiciels Groupe : progiciel de traitement et refacturation intra-groupe, progiciel d'achat et de gestion des droits de diffusion, ce dernier permettant en particulier d'assurer le suivi des contrats d'acquisition de droits.

Les applications développées en réponse aux besoins métiers sont en général interfacées avec l'outil gestion Groupe.

B - Clôture et consolidation comptable

Les outils et processus en amont des arrêtés des comptes, veillent à garantir la réalité, l'exhaustivité de la comptabilisation des événements intervenus, dans les comptes adéquats, ainsi que leur correct rattachement comptable à l'exercice de leur réalisation.

- Procédure d'arrêté trimestriel des comptes TF1

Dans le cadre de la procédure d'arrêté des comptes de TF1, les écritures d'inventaire font l'objet d'une analyse et d'une validation commune entre les services de comptabilité et de contrôle de gestion.

La constatation des provisions fait suite à une analyse des risques réalisée en concertation avec la Direction des Affaires Juridiques, la Direction des Ressources Humaines et le cas échéant les directions opérationnelles et/ou fonctionnelles concernées.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat donne lieu à une analyse dynamique, par comparaison avec la même période de l'année précédente ; les évolutions constatées font l'objet de commentaires qui permettent d'apporter un éclairage sur l'activité des sociétés.

- Procédure de consolidation

Les comptes consolidés du groupe TF1 sont établis en conformité avec les normes IFRS adoptées par l'Union Européenne.

La Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité assure la consolidation de l'ensemble des sociétés du groupe TF1 lors de chaque arrêté trimestriel. Les options comptables retenues font l'objet d'une validation avec les commissaires aux comptes, préalablement aux clôtures trimestrielles, et sont présentées au Comité des Comptes.

Les comptes sont soumis aux Commissaires aux Comptes afin de recueillir leurs remarques éventuelles, puis présentés au Comité des Comptes pour examen, avant d'être finalement arrêtés par le Conseil d'Administration.

- Outils utilisés pour la comptabilité et la consolidation

Le Groupe TF1 utilise dans son ensemble un logiciel comptable spécifique qui traite simultanément la comptabilité générale et la comptabilité analytique. Cet outil garantit le respect des principes de sécurité financière, par le biais de la stricte définition des profils d'habilitation et des droits d'accès.

L'outil de consolidation déployé dans l'ensemble des sociétés du groupe TF1 est un logiciel utilisé par un grand nombre de sociétés cotées.

L'utilisation de cet outil de consolidation permet d'exercer une analyse et un contrôle rigoureux sur l'élaboration des comptes qui est ainsi régie par des procédures normées.

La Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité assure par ailleurs une mission de veille et de coordination en diffusant régulièrement auprès des collaborateurs comptables du Groupe les règles et méthodes applicables à l'élaboration des comptes sociaux et consolidés. Cela passe notamment par l'organisation de séminaires et de formations aux nouveaux outils informatiques, nouveaux référentiels comptables ou nouvelles procédures, qui permettent de piloter et guider l'évolution de la comptabilité du Groupe tout en maintenant sa cohérence générale.

- Audit légal des comptes

Au 31 décembre de chaque année, les comptes de TF1 et de l'ensemble de ses filiales font l'objet d'un audit externe par les commissaires aux comptes.

Chaque trimestre, les comptes consolidés et les comptes des principales filiales font l'objet d'un examen limité.

- Normes IAS / IFRS

Depuis le 1er janvier 2005, le groupe TF1 utilise les normes IFRS comme norme majeure de comptabilisation, et pratique des reclassements et ajustements afin d'obtenir des comptes sociaux en normes locales conformément aux exigences de la réglementation fiscale française.

C - Communication financière

Outre le Président, seules les personnes dûment mandatées par ce dernier sont habilitées à communiquer des informations à caractère financier au marché. Il s'agit en particulier du Directeur Général Adjoint Administration et Finances et des collaborateurs du Département Communication Financière et Relations Investisseurs.

Ce département élabore à destination du Conseil d'Administration les synthèses d'activité de TF1 et de ses filiales. Il diffuse et communique les informations financières concernant le groupe TF1 et sa stratégie, notamment au travers des :

- Rapports de gestion des Conseils d'Administration,
- Documents de référence, rapports trimestriels et semestriels,
- Communiqués de presse financiers,
- Présentations pour les analystes financiers et investisseurs.

Ces documents sont élaborés à partir d'information financière en provenance des filiales et départements du groupe, et font l'objet d'une validation par les responsables financiers des entités, le Directeur des Relations Humaines, le Directeur Juridique, puis la Direction Générale Adjointe Administration Finances.

Le document de référence du Groupe est déposé, après vérification par les commissaires aux comptes des informations portant sur la situation financière et les comptes, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément à son règlement général. Chaque thème de communication fait l'objet de la rédaction d'un argumentaire validé par la Direction Générale, mis à jour régulièrement et servant de support strict aux relations avec les acteurs du marché.

Afin de garantir l'égalité d'accès à l'information des investisseurs, les différents supports de communication sont également disponibles en anglais et empruntent les canaux de diffusion suivants :

- les informations à destination d'un public extérieur sont mises en ligne directement au moment de leur publication sur le site Internet : www.tf1finance.fr. Néanmoins, toute personne souhaitant recevoir ces informations par courrier peut en faire la demande au service de communication financière qui les lui enverra gratuitement ;
- tous les communiqués de presse financiers sont diffusés dans un quotidien économique national, un hebdomadaire national, ainsi que sur un site Internet financier grand-public et sur ceux de l'AMF et d'Euronext. A partir de janvier 2007, TF1 se conformera à la directive européenne dite « Transparence » relative aux nouvelles obligations de publications de l'information financière ;
- les réunions d'analystes et Assemblées Générales sont retransmises dans leur intégralité et en direct sur Internet ou accessibles par téléphone, sans restriction d'accès. Un enregistrement de ces réunions est mis en ligne sur le site Internet du groupe ;
- Les déplacements à l'étranger ou les entretiens avec les acteurs du marché sont toujours menés par deux personnes du groupe TF1 afin de garantir l'exactitude des informations délivrées et leur stricte égalité d'accès. Les documents présentés à ces occasions sont publiés immédiatement sur le site Internet www.tf1finance.fr.

D - Maîtrise de la gestion de trésorerie

TF1 utilise un progiciel de gestion de trésorerie qui assure la gestion quotidienne des comptes en date de valeur, le suivi des transactions financières (placement des liquidités, financement des découverts), ainsi que la gestion des risques financiers (taux et change) et des opérations de couverture associées.

- Gestion du risque de liquidité

La Direction de la Trésorerie et du Financement est chargée de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelles des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe ; ces analyses sont synthétisées dans un tableau de bord présenté mensuellement à la Direction Générale du Groupe,
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement de sécurité confortable et d'une maturité moyenne de 5 ans.

La position de trésorerie nette consolidée du Groupe, détaillée par société, fait l'objet d'un reporting quotidien à la Direction Générale.

- Placement de la trésorerie excédentaire

La trésorerie du Groupe est placée selon les règles d'une gestion de « bon père de famille », privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital. Cet objectif implique une sélection rigoureuse des supports de placement, une surveillance étroite des risques de contrepartie et de marché (analyse régulière des portefeuilles détaillés des SICAV, diversification maximale des supports de placement utilisés, demandes de garantie en capital auprès des banques, suivi quotidien du rendement par rapport au benchmark de marché, etc.)

- Couverture des risques de change et de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises ont un impact direct sur les opérations de quelques sociétés du Groupe ; il s'agit essentiellement de TF1 SA, Eurosport, TF1 International.

Le rôle de la Direction de la Trésorerie et du Financement est de limiter cet impact, au mieux des anticipations de marché et des contraintes budgétaires fixées par chaque société.

Lors de l'élaboration du plan, la Direction Générale Adjointe Administration et Finances détermine des taux «budget» pour l'année à venir, qui seront les objectifs à atteindre dans le cadre des couvertures de change et de taux d'intérêt.

La Direction de la Trésorerie et du Financement décide au moins une fois par mois, dans le cadre de la stratégie de couverture validée par la Direction Générale Adjointe Administration et Finances, des opérations en terme de calendrier, montant, produits utilisés et niveaux d'intervention.

Elle collecte en temps réel (avec remise à jour complète mensuelle) les engagements en devises des différentes entités, les consolide et définit l'exposition du Groupe au risque de change, puis applique la stratégie validée pour couvrir les positions.

L'utilisation des instruments dérivés est strictement réservée à des fins de couverture et ne répond jamais à un objectif spéculatif.

L'exécution des opérations liées aux produits dérivés est sécurisée grâce à l'habilitation d'un nombre limité de personnes autorisées à traiter avec les banques, une mise en concurrence systématique et une sélection rigoureuse des contreparties bancaires, une confirmation immédiate des opérations traitées portant double signature, et une comptabilisation des opérations par un back office comptable indépendant, rattaché à la Direction Comptable du Groupe.

- Contrôle du risque client

Bien que ces études soient en général réalisées par les entités métiers, l'expertise de la Direction Trésorerie et Financement peut être sollicitée lors d'enquêtes de solvabilité concernant de nouveaux clients.

La gestion des impayés et le processus de relance sont du ressort de chaque Société ou Direction. En cas d'exposition spécifique, le Groupe se prémunit contre le risque d'impayé par la souscription d'une assurance complémentaire auprès de sociétés d'assurance crédit (par exemple chez TF1 Vidéo, TF1 Entreprises...).

Procédures spécifiques liées à l'activité de TF1 Publicité

TF1 a confié la commercialisation de son espace publicitaire à sa filiale TF1 Publicité (SAS), dont l'activité est intrinsèquement liée à l'antenne de TF1.

TF1 Publicité applique les normes générales du Groupe mais a mis en place des procédures complémentaires en raison de la spécificité de son métier. Les principales couvrent les champs suivants :

- Définition du cadre de la vente : les règles de commercialisation des espaces publicitaires sont définies dans des Conditions Générales de Vente soumises à des conseils juridiques externes afin de veiller au respect des lois et règlements en vigueur, et validées par la Présidence de TF1 Publicité. Elles font l'objet d'une révision annuelle, lors de l'élaboration des conditions commerciales.
- Planification et reporting : les objectifs de recettes publicitaires, établis par la Direction générale de TF1 Publicité en concertation avec les entreprises du Groupe qui lui ont confié leur espace en régie, sont présentés au Président de TF1.

Un reporting quotidien, transmis par la Direction Générale de TF1 Publicité au Président de TF1, détermine au plus juste une prévision de chiffre d'affaires et analyse les écarts avec l'objectif. Des mesures correctrices nécessaires au redressement de toute dérive significative sont immédiatement adoptées et mises en œuvre.

- Chaîne de génération des recettes : la chaîne de génération des recettes publicitaires est gérée par un outil informatique spécifique développé pour la régie publicitaire de TF1. Toutes les étapes de la vente d'un espace publicitaire jusqu'à sa facturation s'effectuent via ce logiciel, évitant les ressaisies et les risques d'erreur. Son accès est sécurisé et limité à une liste de personnes habilitées. Le chiffre d'affaires publicitaire généré par l'outil informatique fait l'objet de multiples contrôles visant notamment à assurer une stricte cohérence entre le temps total de publicité diffusé et le temps de publicité facturé, et la correcte application des conditions commerciales et des conventions.
- Contrôle du risque client : le suivi des encaissements du chiffre d'affaires publicitaire est primordial, et fait donc l'objet d'une procédure stricte et systématique. Par ailleurs, TF1 Publicité effectue des enquêtes financières et peut imposer des conditions de règlements spécifiques en fonction des critères de solvabilité de l'annonceur.
- Respect des obligations légales : TF1 Publicité s'assure du respect des différentes dispositions réglementaires et législatives liées à la diffusion de messages publicitaires sur de multiples supports. Ce contrôle porte notamment :
 - sur la conformité des films publicitaires à la réglementation et à la ligne éditoriale du support,
 - sur la durée maximale des espaces publicitaires diffusés quotidiennement et par heure glissante,
 - sur le respect des règles de facturation (loi dite Sapin N°93-122 du 29 janvier 1993).

CONCLUSION ET PROSPECTIVE

L'amélioration continue des processus, des normes et des systèmes d'information demeure l'un des objectifs prioritaires du Groupe, et répond à une double préoccupation visant d'une part à la maîtrise et au contrôle des opérations, et d'autre part à leur efficacité.

Le Groupe TF1 poursuivra en 2007 cette démarche de constante amélioration des systèmes notamment au travers de plusieurs projets, d'ores et déjà engagés au sein de sa structure principale et de ses principales filiales. Parmi ceux-ci, le Groupe mènera à son terme l'étude liée à l'implantation d'un nouvel outil visant à maximiser la convergence des formats de reporting nécessaires au pilotage des activités, et optimiser la production de l'information financière aussi bien pour les phases de clôtures que de planification.

En outre, TF1 veillera à intégrer la dimension du nouveau cadre de référence de contrôle interne publié en janvier 2007, dans sa propre démarche d'analyse des processus de contrôle dans le domaine comptable et financier.

Cet objectif sera conduit avec le souci de préserver une vision dynamique du contrôle interne au sein du Groupe TF1, en s'appuyant sur les compétences, le sens des responsabilités et l'implication de l'ensemble de ses collaborateurs.

En complément du rapport ci-dessus, veuillez trouver ci-après des précisions sur certains risques :

Risques industriels et liés à l'environnement

Diffusion des programmes de TF1 - Risque d'interruption du transport du signal

Les programmes de TF1 sont actuellement diffusés auprès des foyers français :

- par faisceaux hertziens via les 112 sites d'émission principaux et 3 161 stations de réémission de TDF,
- par satellite, à savoir Atlantic Bird 3 pour la diffusion en clair,
- par câble (obligation dite du « must-carry analogique » à la charge des câblo-opérateurs).

La société TDF assure le transport (alimentation des sites de diffusion avec le signal TF1) et la diffusion des programmes de TF1 (ainsi que l'ensemble des chaînes nationales) de manière conjointe via son réseau hertzien terrestre. La société Globecast assure pour sa part la diffusion satellitaire.

TDF est de très loin le principal opérateur national de diffusion du signal de télévision, et il n'existe pas en l'état d'offres réellement alternatives comparables au réseau et moyens techniques de TDF.

TF1 se trouve ainsi placée dans une situation de dépendance pour la diffusion de son signal, et ne peut faire appel à d'autres modes de transport terrestre en cas de défaillance du réseau TDF.

La sécurisation du transport est assurée grâce au double mode de transport (hertzien et satellite) vers ses émetteurs. Ainsi, si un faisceau hertzien alimentant un émetteur vient à être défaillant, il est alors possible de basculer sur le signal satellite (et réciproquement).

Les sites de diffusion sont en grande partie sécurisés grâce à la redondance des émetteurs de diffusion. En revanche, le système d'antennes n'est pas à l'abri d'incidents (antennes, guides d'onde et multiplexeur en fréquences), et l'alimentation en énergie peut échapper à la vigilance de TDF (responsabilité d'EDF).

Des coupures sont ainsi survenues dans la diffusion de notre signal pour des raisons techniques (défaut de fonctionnement d'émetteurs ou d'alimentation d'énergie) ou internes à TDF (grèves notamment). Les pénalités prévues au contrat sont sans commune mesure avec les pertes d'exploitation potentielles de TF1 lors de ces incidents (perte d'audience, atteinte à l'image de TF1, demande de dégrèvements d'annonceurs, perte de droits dérivés...).

Le préjudice que pourrait subir TF1 en cas d'arrêt d'un émetteur est bien sûr proportionnel au bassin de téléspectateurs desservi par l'émetteur défaillant. Une défaillance sur le bassin parisien (10 millions de téléspectateurs) pourrait avoir d'importantes conséquences économiques. C'est pourquoi TF1 a négocié des délais très brefs d'intervention des services de TDF en cas de panne, et demandé le renforcement de mesures de secours. A ce jour, mis à part un incident sur un site local de diffusion aucune coupure de longue durée sur un émetteur n'a été constatée.

Eurosport, pour sa part, dispose d'infrastructures au Royaume Uni, permettant à la chaîne de sécuriser la diffusion de ses programmes.

Risques liés à la réglementation

La réglementation juridique à laquelle TF1 est soumise est décrite dans le paragraphe « environnement juridique ».

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986) a expiré en 1997. Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

L'autorisation d'émettre de la chaîne TF1 a été reconduite automatiquement pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001. Aux termes des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation fait l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en « simulcast » de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en TNT.

Le groupe TF1 doit également respecter un certain nombre d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production. Toute augmentation de ces contraintes, pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité de la société.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées, a posé le principe que la chaîne devra dans un délai de cinq ans rendre accessible aux personnes sourdes ou malentendantes la totalité de ses programmes, à l'exception des messages publicitaires. A noter que le CSA peut accepter qu'une partie des programmes ne soient pas soumis à l'obligation en raisons de leurs caractéristiques (aménagement inscrit dans la convention).

Il convient de noter que le 5 mars 2007 a été promulguée une loi modifiant la loi du 30 septembre 1986, intitulée « Modernisation de la diffusion audiovisuelle et télévision du futur ».

Cette loi aménage d'une part les modalités d'introduction de la télévision hertzienne en haute définition et en mobilité, et d'autre part, les modalités d'extinction de la diffusion hertzienne analogique en France. A ce titre, le texte prévoit un arrêt définitif de la diffusion hertzienne analogique nationale le 30 novembre 2011, avec un démarrage de l'extinction par plaques dès le 31 mars 2008. La loi aménage deux types de compensations pour les opérateurs privés historiques hertziens : un prolongement automatique des autorisations de cinq ans (si les éditeurs de chaîne sont membres du Groupement d'Intérêt Public mettant en œuvre les mesures propres à l'extinction de l'analogique) et l'octroi d'un canal TNT supplémentaire en 2011 (assorti d'obligations spécifiques en matière de production et de diffusion). Par ailleurs, les opérateurs privés historiques hertziens en clair bénéficient à la date d'extinction de leur diffusion analogique d'une prolongation de 5 ans de leurs autorisations, afin de compenser l'obligation qui leur est faite de couvrir 95% de la population française en TNT.

Risque clients

TF1 Publicité pratique un contrôle systématique de la santé financière des annonceurs qui souhaitent investir sur les chaînes du groupe TF1 dont elle assure la régie. Le risque de non-paiement des annonceurs de TF1 Publicité est historiquement inférieur à 0,1% du montant du chiffre d'affaires annuel.

Eurosport dispose de processus de recouvrement efficaces des créances provenant des opérateurs câble et satellite. Le risque de non-paiement de ces distributeurs est historiquement faible grâce aux processus mis en œuvre pour vérifier la santé financière de ses clients.

TF1 Vidéo et TF1 Entreprises ont recours à une assurance crédit afin de se prémunir contre les risques d'impayés clients.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

Risques de marché

L'analyse détaillée des risques de marché (taux, change, liquidité, actions) figure dans l'annexe des comptes consolidés.

Assurance / Couverture des risques

Comme indiqué dans le rapport sur les procédures du contrôle interne ci-dessus, le groupe TF1 s'est doté d'une politique active d'identification et de prévention des risques. Une cellule a été constituée à cet effet. Cette cellule met en place un plan de prévention qui est régulièrement actualisé. Le groupe TF1 négocie ensuite ses polices d'assurance par l'intermédiaire de courtiers intervenant auprès de grandes compagnies internationales telles que XL, Chubb, Gan, Allianz, Generali...

La souscription des contrats d'assurance du groupe TF1 auprès de ces compagnies d'assurance de premier rang est facilitée par l'existence de ce plan de prévention.

Les mesures d'identification et de prévention des risques, développées par le groupe et ses filiales au travers d'une cellule dédiée visent d'une part la maîtrise accrue des risques de survenue de ces sinistres mais également l'optimisation des contrats et des relations avec les assureurs concernant le montant des primes et les conditions de garantie.

Le Groupe dispose de deux types d'assurances principales :

- assurance dommages, dont le montant de couverture s'élève à 362,2 M€ au titre des dommages directs (prime 2006 d'environ 550k€, franchise d'environ 25 k€). Cette police assure TF1, ses filiales créées ou à créer, en France et dans le monde entier, partout où s'exercent les activités de TF1. Cette police garantit notamment les dommages matériels causés aux biens de TF1 et les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages. Ces garanties s'appliquent en particulier dans les cas impliquant des actes terroristes ;
- assurance responsabilité civile (couverture : environ 53 M€ en fonction des risques, prime d'environ 170 K€, franchise de 750€ à 76 K€ selon la nature des dommages). Cette police garantit les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que TF1 et ses filiales existantes ou à créer encourent.

La couverture est acquise pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de la Responsabilité Civile Exploitation, Produits et Professionnelle.

De plus, TF1 a souscrit à une assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux depuis 1997. Les assurés sont les mandataires sociaux de TF1, ses représentants aux Conseils d'Administration des sociétés filiales ou des sociétés associées (sociétés dans lesquelles TF1 détient directement ou indirectement 50 % au moins des droits de vote).

En outre, l'assurance garantit les dirigeants de fait et les préposés qui verraient leur responsabilité engagée pour une faute professionnelle commise dans le cadre de leur fonction de direction, de supervision ou de gestion.

L'ensemble des contrats d'assurance du groupe TF1 a été reconduit.

Litiges

Tous les litiges qui pourraient porter préjudice au groupe TF1 sont analysés individuellement avec l'aide de conseils extérieurs. Ils font l'objet, le cas échéant de provisions pour risques.

A la connaissance de la société et du Groupe, aucun litige ou arbitrage pris individuellement pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société et du Groupe, n'a été recensé.

Les litiges connus à ce jour par la société et le Groupe ont été entièrement provisionnés dans leurs comptes. Ils sont évalués avec prudence. Le détail des provisions sur litiges est présenté dans l'annexe des comptes consolidés. Compte tenu du caractère confidentiel de ces litiges, le groupe TF1 se limite à cette description.

Risques liés au droit des personnes (intimité de la vie privée, diffamation)
Aucun dossier en cours ne présente de risque financier majeur pour TF1.

Risques liés au droit de la concurrence
Aucun dossier en cours ne présente de risque financier majeur pour TF1.

Fait, le 20 février 2007

Patrick LE LAY
Président Directeur Général